

Rapport du jury

Recrutement PACTE d'Adjoint administratif de l'Éducation nationale Session 2025

1 – Qu'est-ce que le PACTE ?

Recrutement dans les corps de catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière.

L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans qualification ou peu diplômées de 16 à 28 ans révolus par l'acquisition d'une qualification en lien avec l'emploi exercé dans l'administration, en associant des actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation à l'exercice d'une activité dans l'administration en rapport avec la qualification visée et aux personnes de 45 ans et plus en chômage de longue durée et bénéficiaires de minima sociaux.

2 – La constitution de la commission de sélection

Elle s'effectue par une commission de sélection composée d'au moins trois représentants (*service recruteur, service public de l'emploi, personnalité extérieure compétente assurant la présidence*).

3 – La sélection des dossiers

Pour faire acte de candidature, les candidats devaient adresser un dossier composé d'un curriculum vitae (CV) ainsi que d'une lettre de motivation signée.

La première étape a consisté à sélectionner, sur dossier, les candidatures qui, cette année était au nombre de 32.

Lors de cette sélection, certains critères ont permis de dégager les candidats convoqués à l'entretien :

- la présentation formelle de la candidature,
- le contenu du curriculum vitae,
- la présentation des motivations,
- le parcours professionnel,
- l'intérêt pour le poste et l'environnement professionnel,
- le sens du service public.

Certains candidats ont transmis des CV non aboutis avec notamment des informations manquantes mais aussi des lettres de motivations parfois non signées, qui n'étaient pas rédigées pour le poste d'adjoint administratif de l'Éducation Nationale et parfois même rédigées comme un simple e-mail.

L'étude des motivations et la correspondance avec les compétences recherchées ont permis de départager 13 candidatures.

Pour les futurs candidats, le jury recommande :

- de bien relire leur dossier et de s'assurer de sa lisibilité,
- d'adapter le contenu du CV et de la lettre de motivation aux missions confiées à un adjoint administratif au sein du Ministère de l'Éducation Nationale.

4 – Les entretiens

Ces entretiens étaient systématiquement composés de deux parties :

- la présentation personnelle du candidat durant 5 minutes ;
- l'échange entre le candidat et le jury durant une quinzaine de minutes.

Certains candidats avaient insuffisamment préparé la première partie de l'entretien et n'ont pas utilisé les 5 minutes dont ils disposaient pour se présenter. La présentation était succincte, trop peu préparée, sans réel fil conducteur. La motivation pour intégrer la fonction publique d'État et plus particulièrement le Ministère de l'Éducation Nationale était également peu mis en avant.

Au-delà de la vérification des compétences minimales requises, la différence essentielle qui a permis la sélection définitive reposait sur la capacité des candidats :

- à appréhender la nature des missions confiées à un adjoint administratif du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- à mettre en valeur leurs différentes expériences professionnelles ;
- à être mobile au sein de l'Académie de Toulouse.

Il a été porté une attention particulière à la potentielle faculté de s'intégrer à une équipe administrative, à la possession d'un socle de connaissances de l'univers professionnel mais aussi à la concordance entre les motivations décrites dans la lettre de candidature et celles réellement affichées lors de l'entretien.

Au résultat, les lauréats sont au nombre de trois : une sur liste principale, deux sur liste complémentaire.

Pour les futurs candidats, le jury recommande :

- de se renseigner sur l'environnement professionnel d'un adjoint administratif de l'Éducation Nationale (*structures, établissements et fonctionnement général*) mais aussi sur les droits et obligations du fonctionnaire ;
- de se préparer à cette épreuve orale en consultant par exemple, les sites internet du Ministère de l'Éducation Nationale et du Rectorat de l'Académie de Toulouse ;
- de faire preuve de bon sens lors des mises en situation pour montrer sa capacité à s'intégrer dans un groupe et à faire face aux changements (*organisation, curiosité, traitement des informations, relations avec les collègues et la hiérarchie*),
- une bonne gestion du stress qui peut parfois mettre les candidats en réelle difficulté.

5 – Statistiques

Session	Nombre de postes	Nombre de dossiers présentés	Candidats admissibles	Candidats admis liste principale	Candidats admis liste complémentaire
2019	5	43	15	5	2
2021	1	15	6	1	1
2022	1	16	8	1	2
2023	1	9	7	1	2
2025	1	32	13	1	2

La présidente du jury,

Sophie TOLBA